
Renvoi au comité de Législation de la lettre de la commission de l'Organisation et du mouvement des armées de terre contenant le procès-verbal d'exécution de la condamnation à la peine de mort pour crime d'émigration de Pierre Paqueton, lors de la séance du 29 brumaire an III (19 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de Législation de la lettre de la commission de l'Organisation et du mouvement des armées de terre contenant le procès-verbal d'exécution de la condamnation à la peine de mort pour crime d'émigration de Pierre Paqueton, lors de la séance du 29 brumaire an III (19 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CI - Du 19 au 30 brumaire an III (9 au 20 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2005. p. 393;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2005_num_101_1_18377_t1_0393_0000_3

Fichier pdf généré le 04/10/2019

14

La veuve et les enfans de Jean-François Doublot, marchand mercier à Pont-à-Mousson, [Meurthe] offrent à la patrie le remboursement d'une somme de 45 L 1 s. 11 d., faisant le montant de la liquidation de la lettre de maîtrise dudit Doublot.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité des Finances, section de la liquidation (64).

15

Lettre de la commission de l'Organisation et du mouvement des armées de terre, qui envoie copie du procès-verbal d'exécution du jugement rendu par la commission militaire établie à Bruxelles, contre le nommé Pierre Paqueton, natif de Valence, département de la Drôme, condamné à la peine de mort pour crime d'émigration.

Insertion au bulletin, et renvoi au comité de Législation (65).

16

Les citoyens de la commune de La Réole, département du Bec-d'Ambès, écrivent que le char de la Liberté, précédé du flambeau de la justice et de la vertu, plane majestueusement sur le Midi de la France comme sur la République entière. Ils font ensuite l'éloge de la conduite du représentant du peuple Ysabeau, envoyé dans ce département et jurent de ne reconnoître d'autre maître que la loi et d'autre point de ralliement que la représentation nationale.

Mention honorable, insertion au bulletin (66).

[La société des Amis de la Liberté et de l'égalité de La Réole à la Convention nationale, le 2 brumaire an III] (67)

Liberté, Égalité.

Citoyens Représentans,

Le char de la liberté précédé du flambeau de la justice et de la vertu, plane majestueusement sur le midi de la France, comme sur la République entière.

(64) P.-V., XLIX, 277.

(65) P.-V., XLIX, 278. *Bull.*, 30 brum.

(66) P.-V., XLIX, 278.

(67) C 326, pl. 1422, p. 8. *Bull.*, 29 brum. *F. de la Rep.*, n° 60, mention.

Sa lueur divine rassure les consciences timorées, porte dans tous les coeurs la confiance, et rallie auprès de la Convention nationale les bons citoyens de notre département, tous jurent d'un commun accord de ne reconnoître d'autre maître que la loi, et n'avoir d'autre centre d'union, que l'enceinte des depositaires de nos pouvoirs. La commune de La Réole, qui a sù dans tous les orages de la Révolution conserver cette attitude fière, et imposante pour les ennemis de la liberté, voit aujourd'hui avec la plus douce satisfaction, que Bordeaux qui a été si longt-tems le jouet de l'intrigue et de la perfidie, reprant cette enciene energie qui tant de fois l'avoit rendue la rivale de Paris, fille ainée de la République. Grace soit rendue aux Répre[se]ntens du peuple chargés d'épurer cette malheureuse commune; ils sont parvenus par leurs traveaux infatigables a la purger entièrement des fédéralistes qui l'infestoient. Leurs succès n'ont pas été moins rapide, pour faire rentrer dans le néant tous ces vils suppôts du tyran Robespierre; tous ces monstres que l'enfer avoit vomi dans sa rage et dont la seule ambition ne tendoit qu'a s'élever un empire despotique, sur les ruines fumantes des girondins. Bordeaux qui a été le théâtre de tant d'agitation, et le temoin de tant de crime, est enfin une seconde fois rendu a la République, il seroit encore plongé dans la plus grande consternation, si le représentant du peuple Ysabeau a qui vous avez confié le soin de ce departement n'y avoit renversé le trone ensanglanté de la tyrannie, en faisant éclater sur la tête des plus coupables la justice nationale. L'instruction qui est toujours pour luy le seul moyen de remmener les esprits égarés, y a opéré le plus grand bien, elle a fondé dans les coeurs des Bordelais cet empire indestructible de la raison, et de la verité. Cependant ses efforts quoique penibles, ne pouvoient avoir que d'heureux resultats, car la masse de cette grande cité est patriote, et veut le bien de la chose publique. Il luy faloit néanmoins un tel apôtre de la liberté pour la rendre dans son état primitif et dans les bornes de ses devoirs. Aujourd'hui qu'elle est degagée de ces etres impurs, et immoreaux qui la tenoient dans la servitude la plus avilissante, elle fait retentir les airs des cris de la plus vive allegresse, elle goute cette douce tranquillité qui est pour elle comme pour nous, un présage assuré de la félicité publique, mais pour servir de complément a son bonheur, elle vous a demandé dans une de ses adresses, le rapport de la loy du 6 aout, qu'elle regarde encore comme une barrière, qui la sépare de la grande famille et les citoyens de La Réole qui n'ont jamais confondu le peuple Bordelais, avec les intrigans qui la trompoit, viennent egalement vous faire cette demande. Elle espère que les droits qu'elle a aquis a l'estime et a la reconnaissance nationale, seront pour elle, un témoignage certain de votre bienveillance.

VOISIN, secrétaire
et 215 autres signatures.